

Marseille le 12 novembre 2007

A l'attention de tous les Présidents des Comités  
Départementaux de la FFESSM titulaires d'un  
agrément préfectoral pour les formations aux  
premiers secours

**Objet : Formation de premiers secours - Modèle de certificat de compétence PSC1**

Monsieur Le Président, Cher Ami,

L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) a été remplacée le 1er août 2007 par le certificat **prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)**. Conformément à l'annexe B du référentiel national de pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE3), nous avons déposé courant novembre 2007 le modèle du certificat PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1) auprès des services de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile.

Si vous êtes concerné par cela (c'est-à-dire si le Codep que vous présidez a obtenu un agrément auprès de la préfecture de votre département), ce modèle de certificat doit être utilisé par votre comité départemental, à l'exclusion de tout autre modèle de diplôme, et il devra être délivré sous votre signature.

Vous trouverez en pièce jointe le modèle en question.  
Seuls les champs entre crochet «.....» sont modifiables, afin de personnaliser le certificat avec les coordonnées de votre département. Pour faciliter le travail de mise en page, le modèle vous est proposé sous Word®, et sous PDF.

Je compte sur votre diligence pour transmettre une copie de ce courrier à vos équipes pédagogiques de secourisme.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, Cher Ami, à l'expression de mes salutations sportives et amicales.

Jean-Louis BLANCHARD  
Vice-Président de la FFESSM  
Chargé du dossier Secourisme



PJ : modèle diplôme PSC1 (versions Word® et PDF)

Copie pour information à :

- Président du Comité Régional dont dépend le Codep que vous présidez
- Président de la CTR du Comité Régional dont vous dépendez
- François Paulhac, référent secourisme CTN